

Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 15 mai 2023, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400DM13

→ OPPORTUNITÉ ZEN Mai 2023

Gan Patrimoine
Évolution




Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation



Sommaire

- Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation p. 3
- Fiche technique du support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 p. 4
- Avertissement final p. 6
- Document d'Informations Clés du Fonds Euros de sortie à l'échéance de OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 p. 7
- Souscription au support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023

Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation

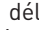


Le support temporaire en unités de compte **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** est ajouté aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.




Sa période de commercialisation est du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** est émis le 6 janvier 2023. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 10 ans maximum, à compter du 15 mai 2023.

Son échéance finale est le 15 juin 2023. Si à l'une des 3 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante définie dans la Fiche technique.


Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg «CSSF». Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement est recommandé sur une durée de 10 ans. En l'absence de dénouement du contrat par rachat total ou par décès (pour l'assurance-vie), les rachats ou arbitrages qui seraient sollicités avant**

l'échéance du support feront l'objet d'une pénalité de 3,5% du montant désinvesti.




- **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023**.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023**, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le Fonds en Euros dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 6 de cette annexe et correspondant aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur **OPPORTUNITÉ ZEN Mai 2023** dans le cadre de votre contrat

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions de la zone euro en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Ce risque existe à l'échéance finale ou en cas de désinvestissement avant l'échéance (anticipée ou finale) suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie (puisque la valeur de l'unité de compte dépend des conditions de marché).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans **OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023** pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.

Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.



Fiche technique du support OPPORTUNITÉ ZEN Mai 2023

- **Instrument financier :** Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
- **Émetteur :** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- **Garant de la formule :** The Goldman Sachs Group, Inc., (S&P BBB+, Moody's A2, Fitch Ratings A, au 25 novembre 2022). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- **Code ISIN :** FR001400DM13
- **Éligibilité :** Contrats d'assurance vie ou de capitalisation uniquement.
- **Devise :** EUR
- **Sous-jacent :** Indice Euro Stoxx 50[®] ESG - Code Bloomberg : SX5EESG Index ; Code ISIN : CH0469557521.
- **Cotation :** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Valorisation :** Hebdomadaire, le vendredi.
- **Double valorisation :** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.
- **Marché secondaire :** Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.
- **Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Goldman Sachs à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission :** 165 000 000 €
- **Valeur nominale :** 1 000 €
- **Garantie du capital :** Pas de garantie du capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation :** Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.
- **Prix d'acquisition :** Il progressera de façon constante de 995,80 € le 6 janvier 2023 à 1 000 € le 15 mai 2023. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre.
- **Date d'émission du support :** 6 janvier 2023.
- **Date d'observation initiale de l'Indice :** 15 mai 2023.
- **Dates d'observation biennale de l'Indice :** 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8).
- **Dates d'échéance anticipée :** 15 juin 2027 (année 4), 15 juin 2029 (année 6), 16 juin 2031 (année 8).
- **Date d'observation finale de l'Indice :** 16 mai 2033 (année 10).
- **Date d'échéance finale :** 15 juin 2033 (année 10).
- **Valeur finale du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée :** Si à l'une des 3 dates d'observation biennale, l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6% brut⁽¹⁾ (gain sécurisé de 1% brut enregistré chaque année + gain conditionnel de 5% brut) par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale du support en unités de compte à la date d'échéance finale :**

Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

 - 160% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 110% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 15 mai 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

+ Avantages

- **Un enregistrement d'un gain sécurisé de 1% brut⁽¹⁾⁽²⁾ chaque année**, au titre de l'année écoulée, versé lors du remboursement du support par anticipation⁽³⁾ ou à l'échéance finale⁽⁴⁾.
- **Un gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** depuis la date d'observation initiale, si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10.
- **Une échéance anticipée** si l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 4, 6 ou 8.
- **Effet mémoire**: si les conditions de versement du gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾** quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse⁽⁶⁾, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans.

- Inconvénients

- **Un gain plafonné à 6% brut⁽¹⁾⁽²⁾ (gain sécurisé de 1% brut enregistré chaque année + gain conditionnel de 5% brut) par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de OPPORTUNITÉ ZEN[®] Mai 2023 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 0%.**
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance.** Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 10 ans.**
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
 - en cas de sortie⁽⁹⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

Facteurs de Risques

Les investisseurs⁽⁸⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment⁽⁷⁾ :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie

L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie lors de toute sortie anticipée⁽⁹⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché.

Risque de contrepartie

L'investisseur supporte le risque de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 2 de ce document) ou de mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Émetteur.

Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. **(2)** Hors frais de gestion du contrat. **(3)** Les dates d'échéance anticipée sont : 15 juin 2027 (année 4), 15 juin 2029 (année 6), 16 juin 2031 (année 8). **(4)** La date d'échéance finale est le 15 juin 2033. **(5)** Les dates d'observation biennale sont : 14 mai 2027 (année 4), 15 mai 2029 (année 6), 15 mai 2031 (année 8), et la date d'observation finale est le 16 mai 2033 (année 10). **(6)** La baisse du niveau de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 mai 2023) et à la date d'observation finale (16 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial. **(7)** Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ». **(8)** L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur. **(9)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 15 juin 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.




→ Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support – Le support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de «Conditions Définitives» se rattachant au Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg («CSSF»). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gsprieps.eu.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents: ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la directive) – Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exhaustivité, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été

obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support – Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.

Avertissement relatif à l'Indice – L'indice Euro Stoxx 50[®] ESG (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX[®], Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG ou de ses données. Pour plus de détails merci de consulter le site : www.stoxx.com/indices.

Conflits d'intérêts – The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 «U.S Securities Act of 1933», telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une «U.S Person» (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S «Reg S» de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Utilisation du produit de l'émission – Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique «ESG». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit «durable» ou équivalent «ESG» ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme «ESG», «durable» ou toute autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs «ESG», «durable», ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (« ESG »).

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Ce document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

FONDS EN EUROS

Groupama Gan Vie

www.ganpatrimoine.fr

Appelez le +33.(0).9.69.32.20.60 pour de plus amples informations

Dernière mise à jour le 30 mars 2022

Assureur : Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : l'épargne investie dans le fonds en euros est placée dans un actif de Groupama Gan Vie spécifiquement affecté aux contrats d'assurance et de capitalisation. Il vous est proposé en complément d'unités de compte pour les contrats multisupports. Chaque fin d'année, la participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur en fonction des résultats techniques et financiers de l'année civile dans le respect des contraintes légales et réglementaires du Code des assurances et est entièrement affectée à la provision pour participation aux bénéfices de Groupama Gan Vie. De plus, l'assureur fixe le taux de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation de l'épargne constituée sur le fonds en euros, dès lors que ce fonds est actif au 31 décembre de l'année civile de référence.

Objectifs : le fonds en euros est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, immobiliers et trésorerie). Le risque financier est nul pour l'investisseur en raison de la garantie en capital du fonds en euros qui prévoit une garantie des montants nets investis et un effet de cliquet : les intérêts nets servis mensuellement sont définitivement acquis.

Investisseurs de détail visés : ce support s'adresse à des personnes physiques résidents fiscaux français lors de l'adhésion ou de la souscription, recherchant la sécurité avec une garantie de leur capital investi hors frais de gestion. Ce support est particulièrement adapté pour les clients les moins avertis et ceux désirant moduler leur profil de risque et ne souhaitant pas s'exposer aux aléas des marchés financiers.

Terme : l'investissement sur le support ne comporte aucun terme.

Intégration des risques en matière de durabilité : Groupama Gan Vie intègre dans la politique d'investissement du fonds en euros la gestion des risques en matière de durabilité (événements à caractère environnemental, social ou de gouvernance pouvant affecter la valeur financière du portefeuille). L'évaluation de la capacité des entreprises et des organisations à innover et à s'adapter face aux mutations environnementales et sociales et l'analyse structurelle de la solidité des Etats pour les obligations souveraines sont intégrées dans le processus de gestion d'investissement. Les entreprises et les organisations identifiées comme les plus risquées à l'issue de cette analyse (entreprises dont la viabilité économique et financière serait fragilisée en raison d'une forte exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ; entreprises dont les modèles économiques sont les plus exposés au changement climatique), sortent de la stratégie d'investissement et font l'objet d'un désengagement progressif. Par ailleurs, la politique de sortie du charbon thermique du Groupe Groupama s'applique sur le fonds en euro.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit un an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Le tableau ci-après montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez le montant reporté dans le tableau. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement 10 000€		
Scénarios		1 an (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 069
	Rendement annuel moyen	0,69 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 073
	Rendement annuel moyen	0,73 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 079
	Rendement annuel moyen	0,79 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 086
	Rendement annuel moyen	0,86 %

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA GAN VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Groupama Gan Vie, les contrats d'assurance, bons et contrats de capitalisation, sont couverts par le fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La procédure d'indemnisation prévue par l'intervention du FGAP tient compte de l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance, des contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même souscripteur de contrat, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations.

L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante. Le FGAP reconstitue la provision attachée à chaque contrat, dans la limite d'un plafond d'un montant de provisions techniques de 70 000 € pour toutes les prestations relatives aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de Groupama Gan Vie est équivalente aux sommes supérieures à 70 000 € sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €		Période de détention recommandée
Scénarios		Si vous sortez au terme d'un an
Coûts totaux	Taux	0,76 %
	Montant	76 €
Réduction du rendement annuel		0,76 %

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, au terme de la période de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessus. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Catégories	Postes		Note
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,03 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,71 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Le tableau ci-dessus indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Délai de renonciation : il n'existe pas de délai de renonciation concernant l'investissement effectué sur ce support.

Durée de détention recommandée : un an.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le terme : en l'absence de terme pour ce support, cette section est sans objet.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à la vente de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à votre Service de la Relation Clientèle au :

- 09.69.32.20.60 (numéro cristal, appel non surtaxé),
- ou par courrier postal

Gan Patrimoine
Service Relation Clientèle
TSA 51212
35090 RENNES Cedex 9

Si cette première réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service "Réclamations" de l'Assureur, dénommé Groupama Gan Vie :

- par courrier postal : Groupama Gan Vie Service Réclamations TSA 91414 35090 Rennes CEDEX 9,
- par courriel à l'adresse suivante : service.reclamations@ggvie.fr.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à votre réclamation vous sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, vous en serez informé.

En dernier lieu, vous pourrez recourir à la Médiation de l'Assurance sur le site : www.mediation-assurance.org ou par courrier : Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris CEDEX 09. Si l'avis de la Médiation de l'Assurance ne vous satisfait pas, vous pourrez éventuellement saisir la justice.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet www.ganpatrimoine.fr.



Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Épargne - Société Anonyme au capital
de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE
Groupama

Affaire nouvelle / Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Évolution
 Patrimoine Stratégies Vie

Gan Patrimoine Stratégies
 Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription


Nom Prénom


demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable Email

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant :

l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023, le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.

OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG, Indice composé des 50 valeurs de la zone euro cotées en Bourse sélectionnées en fonction de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).



- OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 mai 2023. La valeur finale du support est alors égale à 100 % de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 6 % brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.
- Si OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 160 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 110 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial.


Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels bruts⁽²⁾ et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Évolution	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Évolution	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation
4	24,00 %	5,40 %	4,39 %	4,45 %	10 (stabilité ou hausse de l'Indice)	60,00 %	4,76 %	3,76 %	3,82 %
6	36,00 %	5,18 %	4,17 %	4,23 %	10 (baisse de l'Indice)	10,00 %	0,94 %	- 0,01 %	0,04 %
8	48,00 %	4,96 %	3,95 %	4,02 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :

- Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 4, combien de gains annuels sont acquis ? 2 4 8
- Sur quel Indice repose le support ? CAC 40[®] Euro Stoxx 50 ESG[®] S&P 500[®]
- L'Indice est calculé sans réinvestir les dividendes éventuellement détachés par les actions le composant. Est-ce que la performance de l'Indice est pénalisée, sans réinvestissement des dividendes éventuellement détachés par les actions le composant ? oui non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ? oui non
- Le gain annuel de 1 % sécurisé + 5 % conditionnel est-il ? brut net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- qu'en cas de sortie⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 6 % brut⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (11 janvier 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Épargne - Société Anonyme au capital
de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE
Groupama

Affaire nouvelle / Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Évolution
 Patrimoine Stratégies Vie

Gan Patrimoine Stratégies
 Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription


Nom Prénom


demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable Email

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant :

l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023, le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.

OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro Stoxx 50[®] ESG, Indice composé des 50 valeurs de la zone euro cotées en Bourse sélectionnées en fonction de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).



- OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 mai 2023. La valeur finale du support est alors égale à 100 % de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 6 % brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.
- Si OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 160 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 110 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial.


Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels bruts⁽²⁾ et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Évolution	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Évolution	Taux de Rendement Actuariel net Gan Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Capitalisation
4	24,00 %	5,40 %	4,39 %	4,45 %	10 (stabilité ou hausse de l'Indice)	60,00 %	4,76 %	3,76 %	3,82 %
6	36,00 %	5,18 %	4,17 %	4,23 %	10 (baisse de l'Indice)	10,00 %	0,94 %	- 0,01 %	0,04 %
8	48,00 %	4,96 %	3,95 %	4,02 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :

- Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 4, combien de gains annuels sont acquis ? 2 4 8
- Sur quel Indice repose le support ? CAC 40[®] Euro Stoxx 50 ESG[®] S&P 500[®]
- L'Indice est calculé sans réinvestir les dividendes éventuellement détachés par les actions le composant. Est-ce que la performance de l'Indice est pénalisée, sans réinvestissement des dividendes éventuellement détachés par les actions le composant ? oui non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ? oui non
- Le gain annuel de 1 % sécurisé + 5 % conditionnel est-il ? brut net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande OPPORTUNITÉ ZEN  Mai 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- qu'en cas de sortie⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 6 % brut⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (11 janvier 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama